ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU LOGEMENT - (N° 2601)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CE12

présenté par
M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Viry, M. Sermier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Boucard et M. Vatin

---

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le montant d'un million d'euros pénaliserait les familles de la classe moyenne des grandes villes qui s'endettent déjà bien souvent sur plus de 30 ans pour pouvoir se loger. À titre d'exemple, à Paris, un appartement très ordinaire de 4 pièces de 90m2 se vend autour d'un million d'euros.